

DÉPARTEMENT
SEINE ET MARNE
ARRONDISSEMENT
PROVINS

MAIRIE
Chalautre la Petite



DE_007_2024

Membres

En exercice : 12
Présents : 9
Votants : 12 dont 3 P
Pour : 11
Contre : 1
Abstention : 0

Date de la convocation

08/02/2024

Affichage :

RF
SOUS PREFECTURE DE PROVINS

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 20/02/2024
077-217700731-20240215-DE_007_2024-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE CHALAUTRE LA PETITE

Séance du Jeudi 15 février 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze février, les membres du Conseil Municipal de la commune de CHALAUTRE LA PETITE, régulièrement convoqués, se sont réunis, à la salle polyvalente communale, sous la Présidence de **Mme Chantal BELLACHE, le maire**

Étaient présents : Mme Chantal BELLACHE, M. Jean-Marie FONTAINE, M. Jérôme MILLET, M. Siegfried HUCK, Mme Pascale ROULET, M. Lucien LE COZE, Mme Marina GALLAY, Mme Marie-Christine ROLLET, Mme Julia DOMINGUES

ABSENTS EXCUSÉS : Mmes Fanny DA MOTA, M. David DUBOIS
M. Denis GRANDET

ONT DONNÉ PROCURATION : Mme Fanny DA MOTA à Mme Marie-Christine ROLLET, M. David DUBOIS à M. Jérôme MILLET, M. Denis GRANDET à Mme Marina GALLAY,

Madame Pascale ROULET a été élue secrétaire de séance

**OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT 2023 SUR BUDGET ANNEXE 2024
ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de BELLACHE Chantal

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- Constatant que le compte administratif fait apparaître un :

Déficit 2023 de - 277.84

Décide par 11 voix pour, 1 voix contre (M. GRANDET) d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur) investissement du BP 2023	-5 777.70
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT fonctionnement 2023	5 499.86
Résultat cumulé au 31/12/2023	- 277.84
EXCEDENT AU 31/12/2023	
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit :	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	
DEFICIT AU 31/12/2023	- 277.84
Déficit résiduel à reporter - budget primitif en 002 en DF	- 277.84

Sur la ligne 001 : résultat d'exécution de la section d'investissement reporté (recettes Inv)	+272 659.81
Sur la ligne 002 - Déficit à reporter en dépenses de Fonctionnement sur le BP du 2024	- 277.84

Ainsi fait et délibéré les jours et an susdits.

Pour Extrait Conforme

Le Maire,


 Chantal BELLACHE